





SUPAP-FSU / CFDT / CGT

L'ARSENAL DE L'ANIMATION NE PEUT PAS ETRE QU'UN SLOGAN!

POUR DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE REMUNERATIONS DECENTES, UNE SEULE SOLUTION :

TOUS.TES EN GREVE DU 19 AU 22 NOVEMBRE PENDANT LE CONSEIL DE PARIS!

Après les avancées obtenues en 2023-2024...uniquement grâce aux centaines d'écoles fermées...et pas au « dialogue social », la rentrée est rude.

Toujours les mêmes difficultés au quotidien : épuisement des équipes en sous effectifs, absences non remplacées, manque de postes et formation insuffisante pour l'accueil d'enfants à besoins particuliers toujours plus nombreux, éternelles nouvelles tâches administratives pour les REV, absence de temps de réunions pour certain.es collègues...

Et toujours plusieurs milliers de collègues vacataires en situation de grande précarité, des centaines de postes de REV suppléant non pourvus et des dizaines d'espace lecture vacants par manque « d'attractivité »...

La Ville revient même sur certains de ses engagements d'avant l'été (possibilité pour tous les AAP de participer à l'examen pro CAPSA), ne donne aucun calendrier (accès aux 80 postes de catégorie B au titre de l'expertise éducative), ni aucune autre perspective d'amélioration pour les personnels d'animation et les ASEM (déprécarisation des vacataires, augmentation de l'IFSE pour tous.tes et de la prime animateur-trice lecture...)!

L'intersyndicale SUPAP-FSU / CFDT / CGT, ultra majoritaire sur la DASCO, sera reçue mi-novembre par les élu.es O. Polski et P. Bloche...deux mois après une demande d'audience en urgence ! Le mépris des agent.es de la DASCO est clairement affiché par la Ville !!!

PREPARONS LA RIPOSTE:

RETROUVONS-NOUS NOMBREUX-SES EN AG

REV : JEUDI 7 NOVEMBRE A 14H, salle Jaurès, bourse du travail 3 rue du château d'eau AAAS/ASEM : JEUDI 14 NOVEMBRE A 14H, lieu à confirmer

• FERMONS TOUTES LES ECOLES LA SEMAINE DE CONSEIL DE PARIS DU 19 AU 22 NOVEMBRE DE 11H25 A 12H25

EXIGEONS ENSEMBLE:

- L'augmentation de la prime principale (IFSE) pour tous.tes les AAAS-AAP-ASEM (350 AAP et 1 600 AAAS n'ont rien eu!)
- La contractualisation des vacataires sur postes permanents
- La catégorie A (CAPSA) de terrain pour les REV
- La catégorie B (AAP) pour les animateurs-trices lecture sur 3 ans

Mais aussi : postes supplémentaires pour les brigades de remplacement des CASPE et pour l'accueil des enfants à besoins particuliers, accès à la catégorie B de tous.tes les AAAS et ASEM, extension de la prime établissements complexes pour les REV et l'Action Co, prime REP/REP+ pour tous.tes les collègues concerné.es, formations diplômantes supplémentaires, limitation des regroupements d'accueils de loisirs en semaines extrascolaires, appellation Directeur Périscolaire pour les REV, etc...